Cinquante deuxième année. - N ° 94 A Vendredi 18 mai 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 635

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

405 113 291 RCS Angers.
GALVANOTEC.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 100000 EUR.
Adresse : 13, rue Paul Langevin, Zone Industrielle Croix Cadeau, 49240 Avrillé.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION GALVANOTEC SARL au capital de 100.000 € Siège social : 13 rue Paul Langevin - ZI CROIX CADEAU 49240 AVRILLE 405 113 291 RCS ANGERS Absorbante PROTHEA SARL au capital de 200.000 € Siège social : 13 rue Paul Langevin - ZI CROIX CADEAU 49240 AVRILLE 483 550 331 RCS ANGERS Absorbée 1- Il est envisagé la fusion par voie d'absorption de la Société PROTHEA par la Société GALVANOTEC. 2- L'évaluation de l'actif et du passif de la Société PROTHEA dont la transmission à la Société GALVANOTEC est prévue, est la suivante : - actif (dont 2.500 titres de la société absorbante) 883.953,53 € - passif 769.578,04 € Soit un actif net de 114.375,49 € 3- Le rapport d'échange des droits sociaux a été fixé à 1.400 parts sociales de GALVANOTEC pour 2.000 parts sociales de PROTHEA. 4- Le montant de l'augmentation de capital de la Société GALVANOTEC au titre de l'absorption de la Société PROTHEA sera en conséquence de 56.000 €. 5- Montant prévu de la prime de fusion : 58.375,49 €. 6- La différence entre la valeur d'apport des 2.500 titres de l'absorbante à annuler (395.000 €) et leur montant nominale (100.000 €) soit 295.000 € sera imputée comme suit : - Sur la prime de fusion pour un montant de 58.375,49 € ; - Sur le poste " autres réserves " pour le reliquat, soit la somme 236.624,51 €. 6- Le projet de fusion a été établi en date du 14 mai 2018 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS au nom des Sociétés GALVANOTEC et PROTHEA le 15 mai 2018. Pour avis.